



Lexbase fait évoluer son offre Lexbase.fr et s'ouvre au justiciable

Lexbase, legaltech qui développe des services d'accès à la connaissance juridique, annonce officiellement l'évolution de son offre. Grâce à cette dernière version, les près de 30 000 professionnels du Droit utilisateurs de Lexbase verront leur expérience utilisateur renouvelée. Le justiciable, quant à lui, aura accès à une large offre de contenus en accès libre.

Paris, le 28 juin 2019 – Lexbase, éditeur juridique et Legaltech française qui innove depuis 20 ans pour faciliter l'accès à la connaissance juridique, annonce le lancement de la troisième version de son site lexbase.fr. Cette version entièrement revue propose un accès à l'ensemble des offres Lexbase à partir d'un site unique, une interface utilisateur revisitée, et une offre en accès libre pour le justiciable.

Lexbase nouvelle version, l'expérience utilisateur avant tout

Avec la prolifération des canaux de communication mais aussi la croissance exponentielle de la quantité d'information, la recherche juridique représente un défi de plus en plus important pour les professionnels du Droit et le justiciable en général. Dans ce nouveau paradigme, comment s'assurer d'avoir une documentation exhaustive et pertinente sur un sujet donné ? Pour Lexbase la réponse tient en un mot : Unification. Leur dernière version est conçue spécifiquement pour permettre aux professionnels de s'assurer de posséder l'ensemble des informations dont ils ont besoin. De leur radio à leurs ouvrages en passant par le calculateur d'indemnités et leur outil d'IA proposant des statistiques juridiques sur des millions de décisions de justice, désormais toutes les offres de Lexbase seront réunies et accessibles depuis Lexbase.fr.

« À l'heure où les options en matière de communication augmentent de façon exponentielle, l'unification de l'information devient une priorité pour les professionnels du Droit », déclare Fabien Girard de Barros, Directeur Général de Lexbase. « La nouvelle version de notre site est conçue pour faire face aux problématiques de nos utilisateurs. Notre objectif est de développer une solution leur permettant de choisir le type de contenus (revue, décisions de justice, statistiques juridiques, etc.) dont ils ont besoin pour répondre à leurs questions depuis un site unique. »

De plus, le site est doté d'une interface dynamique et *responsive*. La solution propose notamment des capacités de modélisation de reliures personnalisées à partir de différents documents sélectionnés. *« Il y a deux façons de travailler chez les professionnels du Droit. Il y a les aficionados du papier qui gardent toute leur documentation en pile sur un bureau et ceux qui sont passés au digital et utilisent des moteurs de recherche. Avec cette nouvelle version nous avons voulu réinventer le livre numérique avec des systèmes d'annotation et de classements s'inspirant d'une table de travail et les coupler avec la puissance de la technologie. »* précise **Fabrizio Papa Techera**, Directeur Général Délégué de Lexbase.

A partir du 27 juin, ce ne sont pas moins de 30 000 utilisateurs, majoritairement des avocats, qui auront accès à cette nouvelle version.

« Cette dernière version a été pensée pour répondre aux besoins du monde de demain. Nous veillons à offrir nos solutions d'IA appliquées au Droit au juste prix pour éviter qu'une fracture numérique ne se crée au sein des professionnels du droit, notamment dans les petites et moyennes structures des territoires où nous sommes très présents. Et nous avons la conviction que grâce à nos solutions, l'ensemble des acteurs du Droit seront en mesure d'intégrer l'innovation technologique dans leurs business models et leur proposition de valeurs », ajoute **Fabrizio Papa Techera**.

Une offre tournée vers le justiciable

Aujourd'hui, le citoyen peine à accéder au Droit et à le comprendre. Fort de ce constat, Lexbase a décidé d'ouvrir une large partie de son offre au justiciable en accès libre. *« Non seulement il est compliqué d'accéder aux textes de loi, mais la rédaction de ces derniers est également abrute. Il était donc primordial pour nous d'accompagner le citoyen français dans la connaissance du Droit grâce à la mise à disposition de textes de lois mais aussi de contenu éditorial explicatif pour les accompagner dans la compréhension de ces textes (infographie, webradio juridique, etc.). Le lancement de cette offre, après celui du code numérique des élections européennes, constitue la deuxième phase d'une stratégie plus globale d'accompagnement du citoyen vers un meilleur accès au Droit ! »* conclut **Fabien Girard de Barros**.

Désormais, le citoyen aura accès aux textes législatifs et réglementaires, à certaines décisions de justice totalement anonymisées, grâce aux technologies de Lexbase, aux brèves du Quotidien juridique de Lexbase, et à certaines études d'ouvrages et infographies.

Consultez le site : www.lexbase.fr

Contacts Presse

RUMEUR PUBLIQUE

Marie Poininet

marie.poininet@rumeurpublique.fr

01 55 74 52 32

A propos de Lexbase :

LegalTech dans son ADN, Lexbase développe des services d'accès à la connaissance juridique pour que chacun bénéficie de la force du droit. Lexbase a construit son modèle sur deux piliers interdépendants : la technologie et l'édition juridique. A partir d'une base de données unique agrégeant le big data et l'expertise scientifique (revues, ouvrages juridiques, e-learning, radio...), l'utilisateur accède aux textes de lois, aux décisions de justice et à leur décryptage doctrinal. Lexbase assume ainsi un positionnement techno-humaniste, réinventant l'édition juridique au bénéfice de tous. En effet, pour Lexbase, tous les citoyens doivent bénéficier de la force du droit : à ce titre, le droit doit être intelligible et accessible à tous. Lexbase innove depuis 20 ans dans ce sens : elle est la première Legaltech à avoir numérisé des données juridiques en masse, ouvert une radio du droit ou encore mis ses solutions au service de l'Afrique francophone. Cette volonté de diffuser la connaissance juridique à toute la société (citoyen, entreprise, professionnel du droit) se traduit par le choix du business model : d'une part, des services gratuits, d'autre part, des abonnements vendus à l'unité ou en mutualisation (notamment à l'ensemble des avocats d'un Barreau ou d'un réseau), au juste prix. Aujourd'hui, forte de plus de 30 000 utilisateurs professionnels du droit, Lexbase poursuit sa trajectoire de défricheur en conduisant la révolution de l'intelligence artificielle au service du droit pour tous, tout en défendant une déontologie de la transparence. Tech et éthique, Lexbase a tous les atouts pour offrir au plus grand nombre une expérience directe et personnalisée du droit.